|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG TAXUD, Direction A, Douanes, Unité A1, Politique Douanière |
| Numéro de poste Sysper: | [434366](https://intracomm.ec.testa.eu/SYSPER2/job/job.do?jobId=434366) |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Michéle PEROLAT, Head of Unit A1, DG TAXUD; e-mail: [Michele.Perolat@ec.europa.eu](mailto:Michele.Perolat@ec.europa.eu)  Svetlin VALCHEV, Deputy Head of Unit A1, DG TAXUD; e-mail: [Svetlin.VALCHEV@ec.europa.eu](mailto:Svetlin.VALCHEV@ec.europa.eu)  [Birgit REISER, Team leader Customs Cooperation with International Organizations, Unit A1, DG TAXUD; e-mail: [Birgit.REISER@ec.europe.eu](mailto:Birgit.REISER@ec.europe.eu)]  4eme trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale de la fiscalité et de l’union douanière (DG TAXUD) a pour mission de promouvoir des politiques équitables et durables qui génèrent des recettes pour l’UE et ses États membres et de veiller à ce que les citoyens et les entreprises de l’UE bénéficient du commerce mondial et d’un marché unique sûr et sécurisé protégé à ses frontières.

La direction A (Douanes) est chargée de concevoir la politique douanière de l’Union et toute législation pertinente et, avec la direction B, supervise sa bonne mise en œuvre par les États membres. Elle est chargée d’une réforme globale de l’union douanière et du code des douanes de l’Union (CDU), proposée en 2023, avec laquelle l’union douanière doit être modernisée, afin de faire en sorte que les douanes de l’UE «agissent comme une seule», par la création d’une Autorité douanière de l’UE et d’une plateforme de données de l’UE. Avec un grand nombre de ses activités en cours, la direction prépare déjà le terrain pour la réforme, par exemple en ce qui concerne la gestion des risques et le rôle des douanes dans la protection de la sûreté et de la sécurité, par exemple dans la lutte contre le trafic de drogues, par l’intermédiaire de l'Alliance des ports européens, qui a été lancée à la suite du discours sur l’état de l’Union de 2023. La direction s’occupe également des relations internationales, y compris l’élargissement, ainsi que des règles d’origine et de la valeur en douane.

Au sein de la Direction A, l’unité A1 « Politique Douanière » joue un rôle clé dans la mission de la direction générale en identifiant, définissant et promouvant les aspects politiques de l’union douanière, en veillant à ce que ses différentes composantes fonctionnent de manière coordonnée et harmonisée. Cela comprend notamment aussi la coordination des politiques et des relations avec les organisations internationales. L’unité offre un environnement convivial et stimulant et est composée d’un groupe dynamique et motivé de 26 collègues.

L'unité est composée de cinq équipes/secteurs – l’équipe organisations internationals, le secteur de la gouvernance de la politique douanière, le secteur du transit dounier, le secteur de la performance de l'union douanière et le secteur de l’instrument d’équipements de contrôle douanier – et gère certains des projets et initiatives phares de TAXUD, notamment la réforme douanière globale proposée par la Commission en mai 2023 et l’initiative de l’Alliance des ports européens, qui s’inscrit dans le cadre de la Communication de la Commission sur la feuille de route de l’UE en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

La position est située dans l’équipe chargée d’assurer une représentation optimale des politiques et initiatives douanières de l’UE au sein des organisations internationales, principalement au sein de l’Organisation mondiale des douanes (OMD). Pour ce faire, nous encourageons la coopération douanière internationale au niveau de l’OMD et de ses pays membres dans le monde entier, sur la base, chaque fois que nécessaire, de positions coordonnées avec les administrations douanières des États membres de l’UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste d’expert national détaché (END) au sein de notre ’Unité A1 de la DG TAXUD, l’équipe ‘Cooperation douanière avec des organisations internationals’.

Le nouveau collègue est en principe censé soutenir l’équipe chargée de gérer les contributions de l’Union européenne aux travaux sur les questions douanières des organisations ou enceintes internationales, telles que l’Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ou d’autres (Organisation mondiale du commerce/OMC; Nations unies/ONU).

L’objet principal de la position est toutefois la coordination des contributions de l’UE aux travaux de l’OMD. Il consiste à préparer et à examiner les propositions de position de l’UE présentées par la Commission au sein du groupe «Union douanière» du Conseil de l’UE, ainsi qu’à les présenter et, le cas échéant, à négocier au sein des groupes de travail compétents de l’OMD. Dans le cadre de ces tâches, l’END travaille sous la supervision d’un administrateur.

Principales tâches à exécuter:

* Aider l’équipe à représenter et à négocier les positions et les politiques de la Commission et de l’UE en matière douanière dans le cadre de la coopération avec les instances internationales et des réunions au niveau international, généralement à la suite d’une coordination préalable avec les États membres de l’UE, par exemple lors des réunions et événements de l’OMD, ainsi qu’au sein du Comité de la Facilitation du Commerce de l’OMC parmi d’autres;
* Préparer/contribuer à des séances d’information et de préparation dans le domaine de compétence de l’équipe, pour des réunions et missions internationales et des réunions au niveau politique et/ou technique;
* Contribuer à l’élaboration des propositions stratégiques de l’UE et des grandes lignes de mise en œuvre des processus de réforme dans le domaine douanier au sein des organisations internationales ou contribuer d’une autre manière aux processus internationaux de modernisation dans ce domaine (par exemple: douanes vertes; Initiative de modernisation de l’OMD);
* Participer à des contacts avec les autorités des pays tiers et leurs représentants à Bruxelles.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collaborateur pour renforcer l’équipe dotée d’une expérience professionnelle/universitaire (de préférence dans le domaine des douanes) ou possédant une autre connaissance des fonctions administratives, juridiques et/ou techniques liées à la coopération internationale ou ayant un grand intérêt à établir de telles compétences.

Il/Elle devrait notamment avoir:

* Au moins trois ans d’expérience dans le domaine des douanes et/ou des relations internationales ; une expérience concrète de l’OMD serait un atout ;
* Connaissance des initiatives et de la législation douanière à l’échelle mondiale et à celle de l’UE ;
* Capacité à formuler et à développer des politiques ;
* Expérience de travail dans un environnement international,
* Aptitude à travailler de manière autonome et sous pression et à produire des résultats dans des délais serrés ;
* Bonnes capacités relationnelles et esprit d’équipe ;
* Aptitude à la communication, à la rédaction et à l’expression, en particulier en anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)